

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

COMMUNE DE SAINT-JULIEN EN BORN

COMMUNE :

Démographie :

Le dernier recensement officiel de la population par l'INSEE date de 2017. La population était alors de 1643 habitants. L'évolution moyenne constatée étant fixée à 1,6% pour la commune, la population estimée en 2023 est 1722 habitants (INSEE).

Avec 885 résidences secondaires supplémentaires, la population DGF est fixée à 2.607 habitants.

Equilibre financier :

Section	Résultat de clôture exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat SEA transféré sur budget principal	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
BUDGET PRINCIPAL					
Investissement	3 919 493,99 €		296 758,73 €	- 391 706,96 €	3 824 545,76 €
Fonctionnement	1 819 388,88 €	- 1 619 388,88 €	874 071,63 €	1 164 377,56 €	2 238 449,19 €
TOTAL	5 738 882,87 €	- 1 619 388,88 €	1 170 830,36 €	772 670,60 €	6 062 994,95 €

Le Compte Administratif 2023 de la Commune présente un excédent de fonctionnement de **2 238 449,19 €** avec un excédent N-1 reporté de 200.000 € et la récupération de l'excédent de fonctionnement du service des eaux et assainissement dont la compétence a été transférée au SYDEC, pour 874 071,63 €.

La section d'investissement de l'année présente elle aussi un excédent de **3 824 545,76 €** en bénéficiant elle aussi d'un excédent reporté de 3 919 493,99 € et de l'excédent d'investissement du service des eaux et assainissement pour 296 758,73 €.

Considérant les restes à réaliser qui s'élèvent à 3 995 665,76 € en dépenses et 1 105 775 € en recettes soit un solde à financer de 2 889 890,76 €, l'excédent d'investissement reporté au chapitre 001 sur le budget 2024 permet de les financer. L'excédent de fonctionnement sera toutefois affecté pour 1 638 449,19 € pour éviter de reporter des excédents superflus en section de fonctionnement et pour financer les dépenses d'équipements de l'année sans avoir besoin de recourir à un emprunt. L'excédent restant sera reporté en section de fonctionnement au chapitre 002 pour **600.000,00 €**.

Fiscalité et dotations de l'état :

Les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés en 2023 et l'évolution des bases physiques et *forfaitaires* apporte tout de même à la collectivité des ressources fiscales complémentaires pour **66.597,00 €**.

Le classement obtenu en « station de tourisme » permet à la commune d'encaisser les droits réels de mutation pour **128.987 €** contre 195.884 € en 2022. Pour rappel, la péréquation départementale que percevait la commune antérieurement à ce classement s'élevait à 75.910 € en 2021.

Dans le même temps, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) a augmenté de 2.308 €, la Dotation de solidarité rurale (DSR) a augmenté de 24.707 € et les compensations fiscales ont diminué de -621 €.

A noter la prise en charge exceptionnelle pour 2023 du prélèvement du FPIC par la Communauté de communes pour 67.293 €

Capacité d'autofinancement :

L'épargne brute hors produits de cession et écritures d'ordre est de **1.212.207,42 €**.

Elle couvre le remboursement en capital de la dette : 142.871,92 €.

Il reste donc après le remboursement en capital de la dette une **CAF nette de 1.069.335,50 €**. Cette CAF nette ainsi que les subventions (386.153,73 €), et les ressources propres comme le FCTVA (137.902,28 €), la taxe d'aménagement (114.477,52 €) et l'affectation de l'excédent N-1 pour 1.619.388,88 € permettent de financer les dépenses d'équipement de **2.556.139,52 €**.

La commune n'a pas emprunté en 2023.

Endettement :

Fin 2023, la **dette** communale du budget principal est passée de 1.691.145,27 € à **1.548.333,27 €**, sans nouvel emprunt et un remboursement annuel de 142.812,00 €.

La collectivité n'a aucun emprunt toxique. Sa capacité de remboursement se situe fin 2023 à **1,28 années** (Dette / épargne brute).

Il n'y a aucune ligne de trésorerie en cours au 31/12/2023.

Maîtrise des charges de fonctionnement :

- le 011 « charges à caractère général » a augmenté de 704.682,45 € à 844.091,05 € (+19.78%) notamment du fait de l'inflation et en particulier sur l'énergie. A noter toutefois que l'extinction de l'éclairage public programmé ainsi que la modification des bulles en leds a permis de réduire l'augmentation à 15% au lieu des 70% annoncés en début d'année. On peut constater une hausse importante des coûts d'entretien bâtiment (nettoyages divers), véhicules (réparation épareuse), autres matériels (poteaux incendie, extincteurs, réparation broyeur et barrière camping-car) et des impôts (taxe aménagement antenne de santé).

- le 012 « charges de personnels » a augmenté de 1.144.722,64 € à 1.182.103,18 € (+3,26%)

La hausse du chapitre 012 s'explique par le glissement vieillesse technicité (GVT) habituel qui représente une hausse annuelle moyenne de 1,5%, par la revalorisation du point d'indice et par le renfort en coordination du service

technique. Les charges de personnel représentent 49,82% des dépenses réelles de fonctionnement, mais seulement 32,97% des recettes réelles de fonctionnement.

- Le chapitre 65 « autres charges de gestion » a augmenté de 42.956,31 € notamment du fait de la subvention accordée aux familles rurales pour les activités proposées aux ados et à la participation aux frais du campus rural de la Smalah.

L'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement est de **+8,53 % entre 2022 et 2023**.

*L'évolution paraît élevée mais l'impact de la crise sanitaire puis économique post covid et suite aux conflits en Ukraine rend impossible toute stabilité. De plus les recettes sont aussi en augmentation de **6,22% entre 2022 et 2023**.*

Les recettes du phare s'élèvent à 90.086 € en 2023, en évolution de 16.927 €.

Les ventes de bois s'élèvent à 212.200 € en 2023, en diminution de – 32.220 €.

L'aire de camping-car a rapporté 117.496 € de recettes, en diminution de – 13.078 €.

Les droits de mutations (128.987,56 €) sont quant à eux en nette diminution de – 66.896,47 €

Exceptionnellement, en 2023 la commune a constaté les recettes de la facturation du 2^{ème} semestre de l'eau et de l'assainissement pour 206.983,15 €, le budget annexe étant clôturé au 31/12/2022, ce qui compense en grande partie les pertes de recettes énumérées ci-dessus.

Enfin le camping de la Passerelle a reversé 25.000 € d'excédents en 2023 au Budget Principal.

Des dépenses d'équipement en nette augmentation :

Les dépenses d'équipement s'élevaient en 2022 à 1.424.999,10 €. En 2023, elles s'élèvent à **2.556.139,52 €**.

	Dépensé 2023	RAR
Acquisition foncière	173.952,48	300.000,00
Etudes	9.176,28	800,00
Avance au CCAS	0,00	200.000,00
Fonds de concours	0,00	20.000,00
Aménagement Cœur de bourg	23.695,50	105.500,00
Travaux Contis	74.056,83	716.000,00
Logements Mahiou	2.640,00	195.000,00
Hébergements saisonniers	0,00	10.000,00
Espace sportif	23.485,97	450.000,00
Voirie et réseaux	45.873,30	183.600,00
Bâtiments et divers	23.342,64	480.000,00
Annexe Maison de la santé	2.025.195,39	147.200,00
Cimetière	93.589,44	4.000,00
Mairie / Ecole	2.134,24	1.021.865,76,00
Matériel	58.997,45	161.700,00
	2 556 139,52	3.995.665,76

Etat des subventions :

Les projets engagés par la commune ont bénéficié de subventions dont de nombreuses restent encore à recevoir :

Voie verte entrée de Contis : reçu 0 € ; reste à recevoir (RAR) 256.150,00 €

Antenne de santé : reçu 379.999,99 € ; reste à recevoir (RAR) 849.625,00 €

Rénovation énergétique des bâtiments publics : reçu 0 € ; reste à recevoir 621.625,65 € attribués, non inscrits en RAR mais qui seront inscrits au BP2024

Etat des provisions :

Fin 2023, la commune a provisionné le risque pour créances douteuses à hauteur de 1.340,24 € supplémentaires, portant les provisions totales à 10.390,24 €.

En conclusion :

La Commune reste peu endettée par rapport à sa capacité de remboursement.

Les dépenses de fonctionnement sont à la hausse du fait de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice, mais restent bien maîtrisées en proportion de ses recettes. Elle constate un confortable excédent de fonctionnement lui permettant d'investir. Les excédents seront en grande partie utilisés pour financer les investissements inscrits au PPI.

	RATIOS	
Habitants	1722	<i>Moyenne strate 2022 commune touristique 500 à 2000 hab.</i>
DRF/hab	1 377,97	702,00
Impôts / habitant	534,43	408,00
RRF/hab	2 081,93	921,00
Equipements/hab	1 484,40	297,00
Dettes/hab	899,15	583,00
DGF/hab	181,33	158,00
Masse salariale/DRF	49,82%	48,80%
(DRF+rembt dette)/RRF	70,17%	83,40%
Equipements/RRF	71,30%	32,20%
Dettes/RRF	43,19%	63,30%
Epargne brute/RRF	0,34	

CAMPING DE LA PASSERELLE :

Equilibre financier :

Section	Résultat de clôture exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
BUDGET annexe Camping la Passerelle				
Investissement	103 445,38 €		- 6 308,36 €	97 137,02 €
Fonctionnement	143 520,35 €		22 990,39 €	166 510,74 €
TOTAL	246 965,73 €	- €	16 682,03 €	263 647,76 €

Le Compte Administratif 2023 du camping de la Passerelle présente un excédent de fonctionnement de **166 510,74 €** avec un excédent N-1 reporté de 143 520,35 € et après le reversement annuel d'excédents au budget principal pour 25.000,00 €.

La section d'investissement de l'année présente elle aussi un excédent de **97 137,02 €** avec un excédent N-1 reporté de 103.445,38 €.

Considérant les restes à réaliser qui s'élèvent à 60 000 € en dépenses et 0 € en recettes soit un solde à financer de 60 000 €, l'excédent d'investissement reporté au chapitre 001 sur le budget 2024 permet de les financer.

L'excédent d'investissement et l'excédent de fonctionnement seront donc reportés aux chapitres 001 et 002.

Il n'y a aucun emprunt en cours sur ce budget au 31/12/2023.

Les investissements se sont élevés en 2023 à 30.587,99 €.

Les recettes du camping se fixent à 205 330,83 € en fin d'année contre 213.573,96 € en 2022.

Etat des provisions :

Fin 2023, la commune a procédé à une reprise de provisions en 2023 pour 385,93 €, portant les provisions totales du camping à 1.029,07 €.